

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR LOÏC DOBLER, DÉPUTÉ (GROUPE SOCIALISTE), INTITULÉE « VERS UN NOUVEL OPTI-MA ? » (N° 3094)

Le Gouvernement est conscient des enjeux financiers que notre canton devra affronter dans les toutes prochaines années, vraisemblablement dès l'année 2020. Il a toujours été transparent à ce propos, notamment lorsqu'il a lancé la consultation sur le Projet fiscal 17. Lors de la présentation du budget 2019, déficitaire en dépit de la haute conjoncture, le Gouvernement a indiqué qu'il tiendrait des séances spéciales pour aborder la situation financière cantonale.

Le programme OPTI-MA est le résultat d'un compromis politique et a permis de dégager des économies substantielles en un temps très court. Il a également permis une relative constance des charges de personnel malgré des postes supplémentaires dans les domaines de la sécurité et de la formation. Cela étant, une telle méthode a des limites et il apparaît indispensable de réformer plus durablement et en profondeur l'Etat jurassien, ce qui s'inscrit parfaitement dans l'axe 6 du programme de législature (« L'Etat modernise ses structures »). Différentes réflexions sont en cours pour dégager une marge de manœuvre financière afin de continuer à développer notre canton. La participation de tous les acteurs est indispensable au succès des mesures.

Considérant ce qui précède, le Gouvernement répond de la manière suivante aux questions posées :

1) Le Gouvernement prévoit-il, à court terme, un nouveau programme d'économies ?

Le Gouvernement va prendre différentes mesures pour retrouver une marge de manœuvre financière. Les réflexions s'axent sur trois domaines principaux : la maîtrise des subventions, qui progressent de manière plus dynamique que les recettes de l'Etat ; la modernisation des structures de l'Etat, qui ne permettent plus de répondre pleinement aux attentes de la population et aux exigences d'efficacité d'un Etat moderne ; l'augmentation des recettes, avec notamment des projets devant favoriser la croissance démographique et la diversification économique. Il convient de penser autrement l'Etat jurassien, sans tabou, quarante ans après son entrée en souveraineté, compte tenu notamment des profonds bouleversements résultant de la digitalisation de la société et des nouveaux modes d'organisation du travail. Ces réflexions s'inscrivent parfaitement dans le programme de législature 2016-2020. Il ne s'agit donc pas d'un programme d'économies en tant que tel mais bien de réflexions fondamentales pour l'avenir de notre canton, avec l'objectif de retrouver une marge de manœuvre financière.

2) Si oui, de quel montant global et dans quels délais ?

Les différentes mesures à prendre ont une temporalité différente. Des échéances importantes surviendront déjà dans le cadre du budget 2020, que le Gouvernement adoptera en automne 2019, compte tenu notamment du Projet fiscal 17 et de la réforme de la péréquation financière au niveau fédéral (RPT). D'autres mesures nécessiteront davantage de temps et seront mises en œuvre de manière progressive dans un délai de deux à trois ans. A cette échéance, et selon les prévisions actuelles, c'est un montant de l'ordre de 45 millions qui devrait être économisé afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Ce besoin dépend de l'évolution conjoncturelle et des acteurs économiques. Il pourrait être réduit par l'augmentation de contribuables (personnes privées et personnes physiques) espérée suite au projet de révision de la fiscalité (PF17) élaboré également dans une perspective de développement économique.

3) L'accord signé en 2014 prévoyait d' « assainir durablement les finances de la République et Canton du Jura ». Le Gouvernement considère-t-il que le délai de quatre ans constitue un assainissement à long terme ?

La marge de manœuvre dégagée dans le cadre d'OPTI-MA n'a pas pu être durablement conservée, pour différents motifs. Les charges dans les secteurs de la santé et du social ont notamment progressé davantage que ce qui était escompté en 2014. Dans des incidences financières plus modestes, d'autres domaines offrent des prestations ou dépenses supplémentaires à ce qui était attendu. Nous pensons en particulier à la sécurité (police, tribunaux, prisons), à la formation, aux routes et à l'informatiques. Conformément aux réponses qui précèdent, le Gouvernement a donc entrepris une réflexion plus fondamentale pour revoir l'Etat jurassien respectivement ses structures, ses recettes et son offre de prestations qui intègrent les subventions.

Delémont, le 15 janvier 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
La chancelière d'Etat


Gladys Winkler Docourt